

PNA Outarde canepetière

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION D'ESPECE PROTEGEE DANS LE MILIEU NATUREL 2024-2030

Centre d'Etudes Biologiques de Chizé CEBC CNRS 79360 Villiers En Bois e-mail : breta@cebc.cnrs.fr	Zoodyssée Conseil Départemental des Deux-Sèvres Virollet 79360 Villiers En Bois e-mail : guillaume.romano@deux-sevres.fr
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres – GODS 48 rue Rouget de Lisle 79000 Niort e-mail : etienne.debenest@ornitho79.org	

Préambule

Cette demande s'insère dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du 3^{ème} Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde canepetière, dont l'un des axes vise à poursuivre l'action consistant à un renforcement des populations sauvages par des individus issus d'élevage (action 7 du 3^{ème} PNA). La présente demande est portée au Zoodyssée en tant que pilote de l'action 7 en association avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres chargé de la coordination des lâchers et le CNRS de Chizé.

Cette action avait fait l'objet d'une précédente autorisation aujourd'hui caduque, qui nécessite d'être renouvelée.

1- Nature des activités du demandeur

1.1 Identification du demandeur

Premier co-demandeur :

Personne morale : Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée

Qualité du signataire de la demande : Directeur de Zoodyssée au conseil Départemental des Deux-Sèvres, Guillaume ROMANO.

Exécutant de l'opération : Oriane CHEVASSON

Département des Deux-Sèvres - Zoodyssée

Virollet

79360 Villiers en Bois

Tél : 05 49 77 33 87

e-mail : Oriane.chevasson@deux-sevres.fr

Aptitudes techniques du demandeur

Le Département des Deux-Sèvres, a intégré l'élevage conservatoire d'outardes canepetières auparavant géré par la LPO en mai 2015. Guillaume ROMANO, Directeur de Zoodyssée et des élevages conservatoires et Oriane CHEVASSON, responsable de l'élevage conservatoire des outardes canepetières en ont aujourd'hui la responsabilité fonctionnelle. Avec son équipe de soigneurs animaliers, en lien étroit avec le CEBC et sous la coordination du comité scientifique du PNA Outarde canepetière, ils organisent le fonctionnement, l'entretien et la reproduction de cette espèce dans le but de relâcher des individus en milieu naturel.

Les techniques d'élevage ont été reprises de l'expérience préalablement acquise pour cette espèce et amendées par l'apport de connaissances acquises sur d'autres espèces et une expertise vétérinaire. L'élevage a aujourd'hui une réelle expérience avec une politique d'amélioration continue mise en place depuis 2017.

Les noms et compétences des personnes susceptibles d'intervenir dans l'opération décrite ci-dessous sont précisés en annexe de ce dossier.

Deuxième co-demandeur :

Personne morale : GODS - 48 rue Rouget de Lisle 79000 Niort

Qualité du signataire de la demande : Etienne Debenest, coordinateur technique

e-mail : etienne.debenest@ornitho79.org

Personnel susceptible d'intervenir sur cette opération :

- Etienne Debenest, Référent du programme outarde au GODS.
- Jeanne Bienvenut, chargée de mission Mellois
- Emma Hipeaux, chargée de mission Niortais Marais poitevin

Aptitudes techniques du demandeur :

Le GODS fort de plus de 40 ans d'existence réalise le suivi des Outardes canepetières dans leur milieu naturel depuis sa création. L'association a participé aux différents LIFE aux côtés du CEBC et de la LPO.

Depuis 2017, les salariés du GODS ont poursuivi le travail initié par le CEBC pour le suivi des outardes relâchées dans la nature. Les équipes du GODS et la force de bénévoles investies permettent à l'association de faire un suivi scientifique approfondi en lien avec les acteurs locaux exploitants agricoles, ACCA locales.

Le GODS compte aussi un bagueur généraliste du CRBPO permettant de gérer le baguage et la pose de balise sur les Outardes lâchées.

Troisième co-demandeur :

Personne morale : Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

CNRS

79360 Villiers en Bois

Qualité du signataire de la demande : Directeur de recherche de l'équipe RESILIENCE

Exécutant de l'opération : Vincent Bretagnolle

CEBC/CNRS

79360 Villiers en Bois

Tél : 05 49 09 78 17

e-mail : breta@cebc.cnrs.fr

Le CEBC est impliqué dans des plans nationaux d'actions en faveur d'espèces d'oiseaux parmi les plus menacés de France (dont l'Outarde canepetière). Il participe à la coordination scientifique du programme de sauvegarde de l'Outarde canepetière, incluant le renforcement des populations d'outardes canepetières en Poitou-Charentes. Sous la coordination de la LPO, il contribue aux suivis annuels et enquêtes nationales (tous les 4 ans) sur cette espèce.

La présente demande d'autorisation d'introduction dans la nature concerne la dernière population migratrice européenne d'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), espèce en déclin au niveau mondial et pour la préservation de laquelle le CNRS de Chizé œuvre depuis de nombreuses années.

Aptitude technique du demandeur

En 1996, la LPO a déposé un premier programme LIFE pour la sauvegarde de l'Outarde canepetière, en collaboration avec le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS). Ce programme s'est déroulé entre 1997 et 2001 et a permis de mettre en évidence les causes du déclin des populations d'outardes du Centre Ouest de la France.

En 2004, un deuxième programme LIFE RENF TETRAX n° LIFE04 NAT/FR/000091 "Renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière en France" déposé par la LPO a permis de réintroduire environ 200 jeunes outardes et de protéger *in situ* 163 œufs ou poussins dans les plaines de Poitou-Charentes entre 2005 et 2009. A nouveau, le CEBC/CNRS était partenaire scientifique du programme, et a participé à la recherche des nids et au suivi des oiseaux lâchés.

Depuis 2009, le programme de renforcement des populations sauvages perdure grâce à des financements nationaux et locaux (DREAL, Conseil régional, Conseil départemental).

Vincent Bretagnolle, du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC-CNRS), Directeur de Recherche, est un expert scientifique et technique reconnu pour cette espèce. Avec Carole Attié, il a contribué à mettre au point (dès 1997) les techniques d'élevage des poussins, puis les techniques de lâcher en milieu naturel.

Au total, plus de 300 jeunes outardes ont déjà été relâchées en utilisant ces techniques.

2- Motifs d'intérêt général

L'Outarde canepetière, *Tetrax tetrax*, est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne, et, depuis 2020, aux annexes I et II de la convention de Bonn. L'espèce est classée « nearthreatened » sur la liste rouge de l'UICN. Elle se trouve en annexe II de la Convention de Washington relative au commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

La situation préoccupante de la population du Centre-ouest de la France, dernier bastion de la population migratrice européenne, justifie son classement « en danger d'extinction » sur les listes rouges régionales de Poitou-Charentes, Centre Val-de-Loire et Pays de la Loire.

Au niveau national, l'Outarde canepetière a en effet accusé un déclin très prononcé dans les zones agricoles d'Europe de l'Ouest au cours des trente dernières années en raison de l'intensification des pratiques agricoles et de la réduction concomitante des prairies et des jachères.

La population migratrice du Centre Ouest a subi un très net déclin. Le nombre de mâles chanteurs dans les plaines céréalières a chuté de 92% dans le même temps du fait de la raréfaction des prairies, de la diminution des ressources alimentaires en insectes et de la destruction des nids lors des fauches.

Le déficit de productivité des femelles, cause principale identifiée du déclin¹, est l'expression visible d'un ensemble de facteurs liés à cette intensification de l'agriculture. Les femelles nichant dans des cultures fourragères sont soumises au régime de plus en plus rapide des fauches qui ne leur laisse pas le temps d'incuber leurs œufs et d'élever les poussins. Par ailleurs, l'utilisation des produits phytosanitaires maintient à un niveau très bas les ressources alimentaires disponibles, en particulier les insectes qui représentent la base de l'alimentation des poussins.

En 2005, une étude a évalué les risques d'extinction de la population du Centre Ouest de la France². Ils étaient de 45% sur 30 ans. Localement, ils atteignaient 66 à 90% sur certains noyaux de population.

Or, ces risques n'ont pas disparu. Selon les résultats des enquêtes régionales et nationales, le Poitou-Charentes accueille depuis 2004 environ 300 mâles chanteurs. Le déclin a, semble-t-il, été enrayé mais aucune remontée des effectifs n'est toutefois constatée, avec un sex-ratio biaisé en faveur des mâles qui reflète une dynamique de population préoccupante.

En région Centre-Val de Loire, l'espèce connaît une dynamique inquiétante bien que les effectifs soient stables sur la Champagne tourangelles. En effet, de 23 mâles chanteurs en 2011, le site a compté jusqu'à 31 mâles chanteurs en 2018 et puis une baisse jusqu'à 22 en 2024, malgré une excellente couverture en MAEC. Par ailleurs, la perte des effectifs sur le site de Chabris dans l'Indre, zone la plus septentrionale, est très récente. La stratégie du PAEC Plateau de Chabris / La Chapelle-Montmartin repose prioritairement sur la volonté de préserver la population d'Outarde canepetière du territoire avec la mise en œuvre de MAEC à engagement localisé adaptées à la biologie de l'espèce.

L'objectif du programme de renforcement, est d'accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques favorables à l'avifaune de plaine (le minimum se situant entre 5 et 10% de surfaces enherbées gérées de façon adéquate) par le lâcher de jeunes outardes, visant ainsi à écarter tout risque d'extinction des populations migratrices françaises.

Les mesures agro-environnementales et climatiques recouvrant des surfaces encore trop restreintes, il a été jugé nécessaire de continuer à soutenir les populations sauvages par des lâchers. Cette action a donc été maintenue dans le 3^{ème} PNA Outarde en cours pour la période 2020-2029. Elle contribue à la stratégie nationale en faveur de la biodiversité. Elle s'insère par ailleurs dans le cadre plus large de sauvegarde de l'espèce du plan d'actions européen.

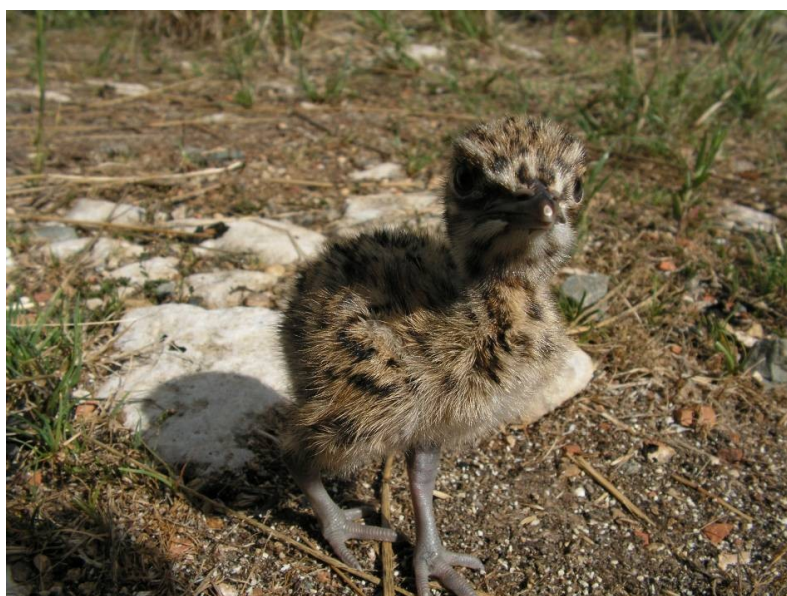
3 – Evaluation de l'incidence du renforcement de population sur l'état de conservation de l'espèce

¹ Rapport scientifique du premier programme LIFE

² Inchausti, P. & Bretagnolle, V. (2005) Predicting short-term extinction risk for the declining Little Bustard (*Tetrax tetrax*) in intensive agricultural habitats.

Le renforcement des populations d'outardes a permis de lâcher environ deux cents jeunes outardes entre 2005 et 2010, puis encore plus de deux cents depuis. Aujourd'hui, il est impératif de poursuivre ce renforcement, car nous savons que les outardes lâchées participent à enrayer le déclin.

Le contexte difficile de maintien des prairies (augmentation du cours des céréales, disparition des jachères, agro-carburants, délais de paiements et complexité de la PAC) rend indispensable le maintien de cette action a minima jusqu'à ré-augmentation des effectifs et stabilisation de la conservation de l'habitat favorable.



Poussin d'outarde

Bilans des lâchers 2017-2023

Depuis 2017, ce sont 246 Outardes qui ont été relâchées dans le milieu naturel dont 90 ont été équipées de GPS (cf tableau ci-dessous).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'Outardes lâchées	42	25	23	15	33	39	69
Nombre d'Outardes équipées de GPS	11	14	6	3	9	18	29
Nombre de GPS « vivants » avant départ en migration	4	5	1	1	3	9	10
Nombre de départ en migration	1		0	0	0	5	5
Pourcentage de départ en migration	25 %		0 %	0 %	0 %	55.6 %	50 %

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des suivis des Outardes lâchées réalisés entre 2017 et 2023.

BILAN OUTARDES LACHERS							
% oiseaux revus	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% année n	50,0%	84,0%	57,0%	87,0%	85,0%	49,0%	52,2%
% année n+1	20,9%	24,0%	13,0%	27,0%	36,0%	17,9%	
% année n+2	20,9%	20,0%	13,0%	13,0%	21,2%		
% année n+3	18,6%	12,0%	9,0%	6,7%			
% année n+4	18,6%	4,0%	4,3%				
% année n+5	6,9%	4,0%					
% année n+6	4,8%						
Taux de mortalité avérée année n	26%	32%	22%	67%	15%	23%	17%
Taux de mortalité GPS avérée année n	91%	60%	83%	33%	44%	47%	41%
Taux de mortalité adulte avéré		3,1%	0,0%	1,5%	2,5%	1,9%	1,7%
Taux d'individus équipés	26,0%	56,0%	26,0%	20,0%	27,0%	46,0%	42,0%

Les principales causes de mortalités des Outardes lâchées sont la prédation et les collisions avec des lignes électriques.

Une première analyse des taux de survie a été conduite sur le jeu de données 2017-2023. Cette analyse a montré que la probabilité de survie moyenne durant la première année est de 0.46 et la probabilité de survie des adultes est de 0.72. Ces résultats méritent d'être précisés dans les années qui viennent. Pour plus de détails, les résultats de ces analyses sont présentés dans le rapport des lâchers 2023 joint à cette note technique.

4 – Informations sur les outardes lâchées

Origine et provenance géographique

Les outardes lâchées sont issues d'œufs :

- produits en captivité ;
- récupérés en nature dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6 du PNA « Sauvegarder les femelles et leurs nichées » dans le Centre-Ouest, et dont l'objectif est d'améliorer la productivité des femelles outardes en empêchant la destruction du nid par des travaux agricoles et en limitant le risque de prédation des œufs.

Les outardes reproductrices détenues en captivité et participant à ce programme sont elles-mêmes issues d'œufs prélevés en région Poitou-Charentes ou de la reproduction de ces oiseaux prélevés en nature dans les années passées.

L'élevage conservatoire d'Outarde canepetière est localisé sur 2 sites :

- Le centre d'élevage de Zoodyssée dont l'autorisation d'ouverture du centre d'élevage a été délivrée par la Préfecture des Deux Sèvres le 25 juillet 2016. Cette autorisation permet la détention en vue de reproduction de deux espèces, l'Outarde canepetière et l'Ædicnème criard.

A cette date, le pool reproducteur est constitué de 38 Outardes (21 femelles, 17 mâles) élevées en captivité, toutes originaires des plaines du Centre Ouest (principalement Poitou-Charentes).

- Le centre d'élevage de la Réserve Zoologique de la Haute-Touche

Pour éviter tout problème sanitaire aux conséquences irrémédiables pour le programme de ré-introduction, il est apparu essentiel de disposer de deux sites d'élevage distincts. C'est ainsi que la réserve zoologique de la Haute-Touche a rejoint l'élevage conservatoire en 2017. La répartition des individus reproducteurs entre Zoodyssée et la Haute-Touche a été acté par le comité scientifique du PNA en juillet 2017, en fonction des capacités de chacun des sites. Les Outardes détenues en captivité étant la propriété de Zoodyssée, les individus placés à la Haute-Touche le sont sous forme de prêt.

A cette date, le cheptel reproducteur de la Haute-touche est constitué de 12 reproducteurs (5 mâles et 7 femelles).

Les oiseaux détenus dans les centres d'élevage font l'objet de Certificats Intra Communautaires (CIC) délivrés par les services compétents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et possèdent un certificat de marquage individuel.

En tant que pilote de l'action de renforcement des populations d'Outarde, Zoodyssée assure la coordination entre les deux centres d'élevage.

Nombre

L'objectif du programme de renforcement de population est d'introduire 100 jeunes outardes par an dans le milieu naturel sachant que, d'une part l'élevage de cette espèce est particulièrement compliqué et d'autre part, la précarité du précédent élevage le rendait vulnérable aux prédateurs. Il est aujourd'hui possible, avec les centres d'élevage actuels de lâcher plus de 50 jeunes par an (34/an en moyenne).

L'augmentation du nombre de reproducteurs détenus en captivité et les connaissances acquises au cours des dernières années nous permettent d'espérer augmenter encore le nombre d'oiseaux lâchés et nous rapprocher de l'objectif initial.

Nous demandons l'autorisation de réintroduire entre 50 et 100 jeunes outardes, issus des 2 centres d'élevage, par an pendant cinq ans dans les plaines du Centre-Ouest de la France afin de soutenir la dernière population migratrice française.

5 – Situation sanitaire de la région d'origine

Les outardes relâchées sont issues d'individus nés dans le Centre-Ouest. Elles sont élevées puis relâchées dans leur région d'origine. La situation sanitaire de leur région d'origine, au regard des maladies contagieuses, est donc identique à celle d'introduction des oiseaux lâchés. De plus, les oiseaux de l'élevage bénéficient d'un suivi vétérinaire autant que de

besoin et seuls les oiseaux en bonne santé sont relâchés. Les élevages disposent également d'un protocole sanitaire, les élevages sont situés dans des zones dédiées à accès réservé. Le site a obtenu un agrément sanitaire au titre de l'arrêté du 9 mars 2012.

6 – Conditions générales de l'introduction des outardes dans le milieu naturel

La stratégie de lâcher est définie annuellement par le comité scientifique du PNA en tenant compte à la fois du nombre minimum d'individus à lâcher pour que l'opération de renforcement soit viable, de la nécessité de conserver et d'améliorer le pool reproducteur des élevages et des résultats de années précédentes.

Lors des lâchers 2017-2023, la stratégie prévoyait :

- De lâcher les outardes dans les rassemblements post-nuptiaux existants pour s'assurer d'une meilleure intégration des outardes captives avec les outardes sauvages ;
- De lâcher dans des zones où des actions d'amélioration de l'habitat sont menées (MAEC) ;
- De lâcher le plus tôt possible pour que les outardes bénéficient d'une période d'adaptation la plus importante possible avant le départ en migration ;
- D'assurer la quiétude du site pour diminuer au maximum le dérangement des outardes.

Sites de lâchers :

Les sites de lâchers sont situés au sein de la zone d'habitat de l'Outarde canepetière du Centre-Ouest (correspondant aux ZPS « avifaune de plaine », aux zones MAEC et aux zones de leks historiques), et sont définis annuellement par le comité scientifique.

Les sites de lâchers sont sélectionnés en fonction de la présence de zones favorables définies par la qualité de l'habitat, de la présence historique de l'espèce, de la présence d'autres individus sauvages au moment du lâcher, de l'état de conservation des populations locales, des éléments scientifiques et empiriques fournis par le CNRS, le GODS et les membres du réseau outarde Centre Ouest.

Chaque année, plusieurs sites (nombre défini selon le nombre d'oiseaux à lâcher) seront choisis.

Individus lâchés

Les jeunes outardes issues d'élevage sont lâchées lorsqu'elles ont atteint la taille adulte, présentent un développement normal, un poids minimum de 550g et un état de santé satisfaisant. Tous les individus sont équipés de bagues DARVIC afin de les individualiser et d'une bague métal CRBPO. Une part importante des individus, en priorité les femelles, sont équipés d'émetteurs GPS-GSM (à minima 25%). Le baguage des outardes est réalisé dans le cadre du programme de recherche scientifique 479 légalement accordé par le CRBPO et coordonné par Vincent Bretagnolle et Etienne Debenest.

Transport

Les outardes sont transportées en voiture dans des boîtes en carton individuelles étudiées pour le transport des animaux (L=46cm, l=23cm, h=30cm, aérées sur 5 faces et garnies de papier absorbant).

Conditions de lâcher

En amont du lâcher, le site envisagé fait l'objet d'un suivi afin d'évaluer la fréquentation du site par les outardes, de vérifier l'assolement et d'identifier les éventuelles perturbations.

Les sites de lâcher sont systématiquement aménagés avec une clôture électrique pour limiter les risques de prédation. La clôture est installée une semaine avant la date du lâcher. Des précautions sont prises pour éviter tout effarouchement des individus sauvages.

Des contacts sont également pris au préalable avec le propriétaire de la parcelle pour s'assurer de son accord pour le lâcher et la pose de la clôture et avec l'ACCA locale pour s'assurer de la quiétude du site.

Dès l'arrivée sur le site, les boîtes en carton individuelles sont ouvertes en direction des outardes sauvages et les oiseaux sont dirigés vers l'extérieur.



Marquage et lâcher des outardes canepetières

Dates de lâcher

Les lâchers seront effectués préférentiellement pendant la période de rassemblements post-nuptiaux entre le 15 août et le 31 octobre. Exceptionnellement, des lâchers pourront avoir lieu au printemps sous accord du comité scientifique. Les lâchers sont réalisés par toutes personnes physiques ayant au préalable été formées par le GODS, structure en charge de la coordination des lâchers. Afin de réaliser le lâcher dans les meilleures conditions, le nombre de participants est limité.

7 – Evaluation des conséquences de l'introduction des outardes dans le milieu naturel

Les outardes adultes consomment essentiellement des végétaux alors que les poussins sont insectivores. Elles ont donc une influence sur la végétation naturelle et cultivée, et sur les populations d'insectes, principalement les Carabes et les Acridiens. Rappelons, par ailleurs, que l'utilisation massive des herbicides et des insecticides dans les plaines cultivées limite de façon notable les populations d'insectes en général.

Au vu des très faibles effectifs et densités d'Outarde canepetière dans le Centre-Ouest de la France, aucune incidence ne peut pour l'instant être détectée sauf très localement en période de rassemblement sur les semis de colza (un seul site impliquant trois parcelles constatées en 2007 sur l'ensemble des sites du Centre-Ouest). Il n'est pas justifié de prévoir des mesures de réduction ou de compensation.

8 – Mesures de suivi de l'opération

Les oiseaux relâchés sont localisés visuellement si possible. Les suivis sont réalisés tous les 2/3 jours pendant les trois premières semaines puis une fois par semaine.

Pour éviter tout dérangement des Outardes, l'observation est réalisée à la longue vue depuis le véhicule, de préférence en matinée ou en soirée.

A chaque visite, le nombre total d'individus, le comportement des oiseaux (alimentation/repos/envol...) et leur disposition (groupés/divisés en sous-groupe/éparpillés) sont notés. Dans la mesure du possible (selon la distance des outardes, la visibilité, la hauteur du couvert fréquenté...), le sexe et l'âge des oiseaux qui composent le groupe et les oiseaux bagués sont enregistrés. Une attention particulière est portée sur les oiseaux lâchés (ceux équipés d'une bague) afin de décrire leur comportement et de s'assurer qu'ils sont bien intégrés sans le groupe d'outardes sauvages.

Chaque année, les outardes du Centre-Ouest de la France sont surveillées attentivement. Plusieurs types de suivi annuel sont mis en place de façon coordonnée :

- un suivi journalier sur les sites de lâcher ;
- un suivi des rassemblements post-nuptiaux avec au moins deux comptages par site ;
- un comptage instantané dans le cadre de l'enquête nationale ou des comptages flash ;
- un suivi hebdomadaire en période de reproduction sur toutes les ZPS du Centre-Ouest.

Toutes ces données sont centralisées à la LPO et analysées au Centre d'Etudes Biologiques de Chizé. Il nous est ainsi possible dans le cadre du suivi fin de la population, de retrouver les oiseaux bagués sur leur lieu de reproduction ou de rassemblement.